

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Jeudi 29 mars 2018, à 18h00
Salle du Conseil Municipal***

Ordre du Jour :

- Compte de gestion 2017 du budget général,
- Compte administratif 2017 du budget général,
- Affectation du résultat,
- Budget primitif 2018 du budget du budget général,
- Taux d'imposition 2018,
- État d'endettement de la commune,
- Attribution des subventions,
- Révision des tarifs communaux
- Prêt relais de la Banque Postale pour le projet cœur de village,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le 23 mars 2018

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée supplémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 10 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le: 10 AVR. 2018

Après publication ou notification le :

REÇU LE :

12 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Absents lors du vote: HOYER Paul.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances, examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 598 842,75 €

Recettes : 812 461,21 €

Excédent de clôture : 213 618,46 €

Investissement

Dépenses : 238 896,01 €

Recettes : 309 293,24 €

Restes à réaliser : 168 665 €

Excédent de clôture : 70 397,23 €

Besoin de financement : 187 895,36 €

Le Conseil municipal ,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif.

Considérant que Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Paul HOYER, Maire, s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2017,

CONSTATE les reports,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

10 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le:

10 AVR. 2018

Après publication ou notification le :

REÇU LE :

12 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe déléguée aux finances, après avoir examiné le Compte administratif 2017 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 213 618,46 €

- un excédent d'investissement de : 70 397,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A Résultat de l'exercice :	213 618,46 €
B Résultats antérieurs reportés :	396 588,49 €
C Résultat à affecter :	610 206,95 €
D Solde d'exécution d'investissement :	-19 230,36 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	-168 665,00 €
Besoin de financement :	-187 895,36 €
AFFECTATION :	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	-187 895,36 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	422 311,59 €
DEFICIT REPORTE D 002 :	0,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

10 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

10 AVR. 2018

REÇU LE :

12 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX


 Le Maire,
 Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

REÇU LE :
12 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018
DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, de Madame Martine DOUMENC, Adjointe déléguée aux finances, Adjoint délégué aux finances,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2018,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2018,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Comptes	Intitulés	Budget 17	Réalisé	Budget 18
6419	Remboursement sur Rémunérations	10 000,00 €	12 628,62 €	10 000,00 €
6459	Remboursement sur charge de SECU	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	12 628,62 €	10 000,00 €
70311	Concessions cimetières		210,00 €	0,00 €
70323	Concessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du DP	1 600,00 €	2 949,02 €	2 000,00 €
70878	Travaux réalisés pour ext (SIVE)	2 500,00 €	7 775,00 €	5 000,00 €
70	Produits des services	4 100,00 €	10 934,02 €	7 000,00 €
73111	Contributions Directes	414 581,00 €	413 193,00 €	415 000,00 €
73211	Compensation TP Com Agglo	181 579,00 €	184 103,00 €	180 000,00 €
73223	Fond National de Perequation		11 317,00 €	10 000,00 €
7343	Taxes sur Pylônes	2 150,00 €	2 318,00 €	2 150,00 €
7381	Taxes Additionnelle Droit de Mutation	8 500,00 €	10 907,20 €	8 000,00 €
73	Impôts et taxes	606 810,00 €	621 838,20 €	615 150,00 €
7411	DGF Dotation Forfaitaire	38 000,00 €	32 663,00 €	23 335,00 €
74121	DGF Dotation de Solidarité Rurale	12 500,00 €	13 592,00 €	13 000,00 €
74712	Emploi avenir		7 771,40 €	13 300,00 €
74718	Autres participation État (élections)	150,00 €	422,52 €	0,00 €
74751	Participation Com Agglo	20 000,00 €	20 482,00 €	20 000,00 €
748314	FNCTP	800,00 €	271,00 €	200,00 €
74834	Compensation TF	1 000,00 €	685,00 €	500,00 €
74835	Compensation TH	5 000,00 €	7 277,00 €	5 000,00 €
7484	Dotation de recensement population	0,00 €	1 621,00 €	0,00 €
7488	Fond amorçage rythmes scolaires	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	77 450,00 €	91 984,92 €	75 335,00 €
752	Locations	50 000,00 €	41 911,12 €	40 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	41 911,12 €	40 000,00 €
768	Produits Financiers	0,00 €	1,91 €	0,00 €
76	Produits Financiers	0,00 €	1,91 €	0,00 €
7718	Recouvrement sur créance en non-valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7713	Dons	20,00 €	20,00 €	0,00 €
775	Produit des cessions terrains	0,00 €	100,00 €	0,00 €
7788	Autres Produits Exceptionnels	0,00 €	1 790,95 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	20,00 €	1 910,95 €	0,00 €
7817	Reprise de provisions	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur amortis et provisions	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		757 980,00 €	781 209,74 €	747 485,00 €
722	Travaux en Régie	50 000,00 €	31 251,47 €	50 000,00 €
7761	Différences sur réalisations (positives)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	31 251,47 €	50 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Reporté	396 588,00 €	0,00 €	422 311,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		446 588,00 €	31 251,47 €	472 311,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 204 568,00 €	812 461,21 €	1 219 796,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 : 213 618,46 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 : 396 588,49 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 610 206,95 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017 : 70 397,23 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2016 : -89 627,59€
 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : -19 230,36 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2017 : 168 665 €
 1068 BESOIN DE FINANCEMENT : 187 895,36 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE EN 2018: 187 895,36 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 : 19 230,36 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 : 422 311,59 €

INVESTISSEMENT RECETTES				
Comptes	Intitulés	Budget 17	Réalisé	Budget 18
10222	FCTVA	65 888,00 €	62 047,82 €	20 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	1 892,00 €	1 594,47 €	1 500,00 €
1068	Besoin de financement	202 756,00 €	202 756,59 €	187 895,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	270 536,00 €	266 398,88 €	209 395,00 €
1322	Région 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1322	Région 2017 locaux médicaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Département 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	FDAL 2018 (total pour tous les projets)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Département 2017	0,00 €	0,00 €	79 120,00 €
1341	DETR 2017	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
1341	DETR 2018 (total pour tous les projets)	302 100,00 €	5 056,00 €	60 000,00 €
13	Subventions	302 100,00 €	5 056,00 €	289 120,00 €
1641	Emprunt projet le Bernet	900 000,00 €	0,00 €	756 732,00 €
16441	ligne de trésorerie/prêt relais	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
1641	Emprunt SDE09	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Cautions	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	906 500,00 €	0,00 €	882 732,00 €
024	Produit des cessions	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 479 636,00 €	271 454,88 €	1 381 247,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	459 700,00 €	0,00 €	458 746,00 €
192	Plus ou moins-values des cessions immo	0,00 €	48,00 €	0,00 €
2111	Vente terrains	0,00 €	52,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	100,00 €	0,00 €
168758	Emprunts SDE09	26 927,00 €	26 926,51 €	0,00 €
2031	Réintégration frais étude PAVE	8 748,00 €	8 748,80 €	0,00 €
2033	Réintégration frais insertion PLU	2 064,00 €	2 063,05 €	0,00 €
2033	Réintégration frais étude	0,00 €	0,00 €	1 907,00 €
2041582	Amortissement subvention SIVE	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
2041582	Amortissement SDE09	0,00 €	0,00 €	3 120,00 €
041	Opération patrimoniales	37 739,00 €	37 738,36 €	19 027,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		37 739,00 €	37 838,36 €	19 027,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 977 075,00 €	309 293,24 €	1 859 020,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Comptes	Intitulés	Budget 17	Réalisé	Budget 18
60611	Eau & Assainissement	5 000,00 €	2 600,67 €	5 000,00 €
60612	Gaz & Électricité	34 000,00 €	34 516,52 €	35 000,00 €
60622	Carburants	6 000,00 €	4 867,14 €	6 000,00 €
60623	Alimentation	1 500,00 €	1 180,00 €	1 500,00 €
60631	Fournitures Entretien	1 100,00 €	864,33 €	1 100,00 €
60632	Fournitures Petit Équipement	9 000,00 €	12 217,57 €	25 000,00 €
60633	Fournitures de Voirie	8 000,00 €	3 283,62 €	5 000,00 €
60636	Vêtements de Travail	1 000,00 €	1 363,45 €	1 000,00 €
6064	Fournitures Administratives	1 500,00 €	1 931,83 €	2 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures		32,80 €	0,00 €
6135	Location mobilières		348,46 €	0,00 €
61521	Entretien Terrains	1 500,00 €	60,50 €	1 500,00 €
615221	Entretien Bâtiments publics	3 000,00 €	1 689,40 €	3 000,00 €
615228	Entretien autres Bâtiments		140,55 €	0,00 €
615231	Entretien Voies	4 000,00 €	991,43 €	4 000,00 €
615232	Entretien Réseaux		299,83 €	0,00 €
61551	Entretien Matériel Roulant	7 000,00 €	3 672,08 €	5 000,00 €
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	1 000,00 €	126,79 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	15 000,00 €	14 947,56 €	17 000,00 €
6161	Assurances	5 500,00 €	7 295,82 €	8 000,00 €
617	Études recherches (diagnostic amiante)	0,00 €	132,00 €	500,00 €
6182	Documentation	1 500,00 €	2 048,34 €	2 000,00 €
6184	Versement à Organismes Formation	1 500,00 €	750,00 €	3 000,00 €
6225	Indemnités Comptable	1 000,00 €	460,52 €	600,00 €
6226	Honoraires	600,00 €	150,00 €	600,00 €
6227	Frais d'Actes & de Contentieux	3 000,00 €	133,77 €	3 000,00 €
6231	Annonces & Insertions	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6232	Fêtes & Cérémonies	6 000,00 €	5 592,65 €	7 000,00 €
6237	Publications	1 000,00 €	264,00 €	1 000,00 €
6238	Frais impression reproduction	150,00 €	6,84 €	150,00 €
6247	Transports Collectifs	0,00 €	252,00 €	0,00 €
6261	Frais d'Affranchissement	1 100,00 €	568,70 €	1 000,00 €
6262	Frais de Télécommunications	5 000,00 €	2 814,49 €	4 000,00 €
627	Frais de dossier emprunt projet Bernet	600,00 €	0,00 €	600,00 €
6288	Divers Services	6 000,00 €	7 041,80 €	6 000,00 €
63512	Taxes Foncières	7 000,00 €	5 774,00 €	7 000,00 €
011	Charges de fonctionnement courantes	139 050,00 €	118 419,46 €	158 050,00 €
6218	Service remplacement	40 000,00 €	48 594,50 €	10 000,00 €
6332	Cotisation au FNAL	2 000,00 €	124,62 €	1 000,00 €
6336	Cotisation CDG et CNFPT	5 000,00 €	2 457,66 €	5 000,00 €
6338	Autres Taxes sur Rémunérations (URSSAF)	1 500,00 €	374,22 €	1 500,00 €
6411	Personnel Titulaire	186 300,00 €	137 281,19 €	193 000,00 €
6413	Personnel non Titulaire	22 000,00 €	9 052,88 €	11 000,00 €
64162	Emploi d'avenir	0,00 €	8 959,38 €	20 000,00 €
6451	URSSAF	30 000,00 €	20 686,80 €	45 000,00 €
6453	Caisses de Retraites	43 000,00 €	37 384,96 €	45 000,00 €
6454	ASSEDIC	2 000,00 €	1 156,36 €	2 000,00 €
6455	Assurances Personnel	13 000,00 €	8 938,02 €	12 000,00 €
6456	FNCSF	2 500,00 €	894,00 €	1 500,00 €
6474	œuvres sociales	1 700,00 €	1 410,15 €	2 000,00 €
6475	Médecine du Travail	1 000,00 €	628,46 €	1 000,00 €
012	Charges de personnel	350 000,00 €	277 943,20 €	350 000,00 €
014 / 73925	Reversement au FN Péréquation	12 000,00 €	618,00 €	1 000,00 €
6531	Indemnités Maire & Adjoints	34 000,00 €	29 412,12 €	34 000,00 €
6532	Frais de mission des élus	500,00 €	43,50 €	500,00 €
6533	Cotisations Retraite Maire & Adjoints	2 000,00 €	1 247,85 €	2 000,00 €
6535	DIF Élus	400,00 €	296,00 €	400,00 €
65541	Comp charges territoriales(SIVE PNR ALAE)	0,00 €	153 237,74 €	170 000,00 €
6552	Département FUH	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65548	Contributions SIVE SDE09 SCOT PNR	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6574	Subvention aux Associations	14 000,00 €	16 150,00 €	17 000,00 €
658	charges gestion courante (arrondis de TVA)	1,00 €	330,60 €	100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	223 901,00 €	200 717,81 €	224 000,00 €
66111	Intérêts Emprunts (projet Bernet)	15 500,00 €	0,00 €	7 600,00 €
66111	Intérêts Emprunts (SDE09)	904,00 €	895,82 €	800,00 €
6615	Prêt relais	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
66	Charges Financières	16 404,00 €	895,82 €	9 400,00 €
6713	Secours d'urgence	1 000,00 €	148,46 €	1 000,00 €
6714	Bons achat scolaires	510,00 €	0,00 €	700,00 €
6718	Franchise Assurance	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
673	Titres Annulés	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	3,00 €	0,00 €	100,00 €
67	Charges Exceptionnelles	3 513,00 €	148,46 €	3 800,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		744 868,00 €	598 742,75 €	746 250,00 €
023	Virement à la Section d'investissement	459 700,00 €	0,00 €	458 746,00 €
675	Valeurs comptables des immo cédées	0,00 €	52,00 €	400,00 €
6761	Différence sur réalisations trans.en invest	0,00 €	48,00 €	400,00 €
6811	Amortissement sub SIVE	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
042	Opération d'ordre	0,00 €	100,00 €	14 800,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		459 700,00 €	100,00 €	473 546,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 204 568,00 €	598 842,75 €	1 219 796,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Comptes	Intitulés	Budget 2017	Réalisé	Budget 2018
001	Déficit d'investissement. reporté	89 628,00 €	0,00 €	19 231,00 €
1641	Remboursement Capital Emprunt projet Bernet	38 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
1641	ligne de trésorerie/ prêt relais	0,00 €	0,00 €	42 000,00 €
165	Cautions	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
168758	Remboursement Capital Emprunt SDE09	3 557,00 €	2 922,39 €	3 120,00 €
016	Remboursement d'emprunts	42 557,00 €	2 922,39 €	66 120,00 €
2041	Subvention d'équipement au SIVE	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
020	Imprévus	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
11	Embellissement	35 000,00 €	14 425,98 €	56 000,00 €
12	Acquisitions	14 134,00 €	6 138,25 €	52 642,00 €
13	Travaux de Bâtiments	60 000,00 €	38 662,29 €	50 000,00 €
14	Voies Murs Réseaux	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
17	Voirie Rives Faîtes	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
22	Extension Garage Municipal	1 000,00 €	141,85 €	5 000,00 €
28	Aménagements Extérieurs Maison Assos	1 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
29	Aménagement RD8	18 938,00 €	7 399,49 €	8 000,00 €
36	Urbanisme : réalisation du PLU	4 557,00 €	10 014,67 €	8 000,00 €
37	Création d'un site Internet	1 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
38	Projet d'aménagement cœur de village	1 554 522,00 €	55 976,46 €	1 400 000,00 €
42	Col de la Perche 2016	22 000,00 €	20 224,80 €	0,00 €
43	Aménagement du cimetière	15 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
44	Col de la Perche 2017	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Col de la Perche 2018	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
46	Goudronnage 2018	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS		1 758 151,00 €	152 983,79 €	1 685 642,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 909 336,00 €	169 906,18 €	1 789 993,00 €
040	2313 TER Bâtiments	25 000,00 €	18 608,48 €	30 000,00 €
040	2315 TER Voies	25 000,00 €	12 642,99 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	31 251,47 €	50 000,00 €
202	Réintégration frais insertion PLU	2 064,00 €	2 063,05 €	0,00 €
2151	Réintégration doc PAVE	8 748,00 €	8 748,80 €	0,00 €
2313	Réintégration frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	1 907,00 €
2041482	Amortissement emprunt SDE09	26 927,00 €	26 926,51 €	3 120,00 €
2041482	Amortissement subvention SIVE	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
041	2151 Opérations patrimoniales	37 739,00 €	37 738,36 €	19 027,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		87 739,00 €	68 989,83 €	69 027,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 997 075,00 €	238 896,01 €	1 859 020,00 €

DECIDE en application des dispositions des lois n°73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et n° 79-15 du 3 janvier 1979, de fixer pour 2016, le produit des impôts locaux à la somme prévisionnelle de **415 000 €** (quatre cent quinze mille euros). Les taux des taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) fixées en 2017 sont reconduites pour l'année 2018 sans augmentation.

Dit que les taux applicables en 2017 seront donc :

- Taxe d'Habitation : 12,07 %,
- Taxe Foncière (bâti) : 17,98 %,
- Taxe Foncière (non bâti) : 71,44 %.

ADOpte les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2018,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

PRECISE que le niveau d'endettement de la commune sera de **77,94 €** (soixante dix sept Euros et quatre vingt quatorze centimes) par habitant en 2018.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2018 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 3 000 € (trois mille Euros), dont le détail est joint aux annexes du budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 10 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 10 AVR. 2018

REÇU LE :

12 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2017 aux associations qui en ont fait la demande ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des subventions municipales telles que présentées dans le tableau ci-dessous:

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
RESTAURANT DU CŒUR	600,00 €	600,00 €
ACCA FERRIERES	250,00 €	0,00 €
CLUB DE TENNIS FERRIEROIS	400,00 €	0,00 €
COMITE DES FÊTES	8 000,00 €	8 000,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE FERRIEROISE	6 000,00 €	6 500,00 €
INFORMATIONS ADDICTIONS	150,00 €	0,00 €
UNION DES PARACHUTISTES	100,00 €	150,00 €
ASS. STPM BOXE	250,00 €	0,00 €
LA MAISON DES LYCEENS L.P JEAN DURROUX PROJET CARITATIF	0,00 €	300,00 €
LES AMIS DU CAPITOLE	300,00 €	300,00 €
RAMBAIL EN BARGUILLIERE	100,00 €	0,00 €
RESTE	0,00 €	1 450,00 €
TOTAL	16 150,00 €	17 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

23 AVR. 2018

23 AVR. 2018

REÇU LE :

24 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux tels que présentés ci-dessous :

1) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU FOYER RURAL :

Caution : 800 € par location

Location salle polyvalente	1 jour de location	2 jours de location	3 jours de location	Nettoyage de la salle
Tarifs résidents à Ferrières	150 € TTC	220 € TTC	270 € TTC	Inclus dans le tarif
Tarifs non résidents à Ferrières	200 € TTC	300 € TTC	350 € TTC	Inclus dans le tarif

2) LOCATION DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : 20 € de l'heure.

3) CIMETIERE :

Concessions : 50 € TTC le m², pour 30 ans .

Colombarium : 600 € TTC par case pour 30 ans.

Dépositaire :

TARIFS	1er mois	2ème mois	3ème mois	4ème mois	5ème mois	6ème mois
Par case utilisée	22 € TTC	33 € TTC	44 € TTC	55 € TTC	66 € TTC	77 € TTC

L'utilisation est limitée à six mois consécutifs.

Tout mois commencé est dû en entier.

4) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TAXIS :

500 € TTC par an et par taxi

5) TARIF HORAIRE DES OUVRIER COMMUNAUX POUR LES TRAVAUX EN REGIE : 25 € TTC

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte le:

23 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le:

23 AVR. 2018

Après publication ou notification le :

REÇU LE :

24 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

REÇU LE :
24 AVR. 2018

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

PREFECTURE FOIX

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le mars 2018.

OBJET :

**RÉALISATION D'UN EMPRUNT EN PRÊT RELAIS DE 125 000 €
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE REQUALIFICATION DU
CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'opération de requalification du cœur de village, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 125 000 € (cent vingt cinq mille euros).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 125 000 € (cent vingt cinq mille euros)

Durée du contrat de prêt : 3 ans

Objet du contrat de prêt : financement de l'aménagement du centre bourg dans l'attente des subventions d'investissement et du FCTVA

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 23 mai 2021

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 125 000 € (cent vingt cinq mille euros)

Versement des fonds: 23 mai 2018

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,69 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Échéances d'intérêts : périodicités trimestrielles

Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 200 € (deux cents euros)

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tout pouvoir à cet effet.

DIT que les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

23 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

23 AVR. 2018

REÇU LE :

24 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
CONVENTION RECONQUÊTE DES CENTRES BOURGS
SUBVENTION DE 79 120 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du financement des travaux d'aménagement urbain par le Conseil Départemental dans le cadre des conventions territoriales, tel que décrit ci-dessous :

<i>Requalification urbaine</i>	<i>Interventions</i>			
	<i>Montant des travaux</i>	<i>Taux de subvention CD</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant de subvention attribuée</i>
<i>Requalification du cœur de village « Le Bernet » (Halle et VRD)</i>	395 602 € (Assiette éligible)	20,00%	80 000 € sous réserve du nombre de logements sociaux créés ou réhabilités	79 120,00 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que le financement de l'opération est conditionné à l'engagement par la commune de réaliser un objectif de logements sociaux proportionnels au montant de la subvention. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention « reconquête des centres bourgs ».
- que la commune dispose de trois années pour réaliser cet objectifs et que les logements pris en compte seront ceux réalisés à compter du 1er janvier 2007.

Monsieur le Maire précise l'objectif de production de logements sociaux qui figure dans la convention et qui est le suivant :

<i>Type d'opération</i>	<i>Valeur affectée à chaque logement réhabilité</i>	<i>Nombre de logements</i>	<i>Montant de l'intervention</i>
<i>Commune/EPCI/HLM</i>	4 000,00 €	20	80 000,00 €
ou			
<i>Propriétaires bailleurs – (OPAH) social, très social</i>	2 000,00 €	40	80 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE :

- l'opération qui consiste à renforcer l'attractivité des centres anciens par une amélioration du cadre de vie combinant opération de requalification des espaces publics et production de logements sociaux,

- les objectifs en terme de production de logements socaix sur la commune tel que précisés ci-dessus.

REÇU LE :

17 MAI 2018

PREFECTURE FOIX

DECIDE de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention reconquête des centres bourgs.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte le: 30 MARS 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 30 MARS 2018

Le Maire,
Paul HOYER



REÇU LE :
17 MAI 2018
PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :

PREMIÈRE MODIFICATION DU PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-36 : « *Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions* »,

Vu la délibération n°2017/37 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2017 ayant approuvée le plan local d'urbanisme,

Considérant qu'aujourd'hui, une modification de ce document est rendue nécessaire pour ouvrir à l'urbanisation une réserve foncière (AUs) située sur l'Avenue de Lestang afin d'y accueillir un projet urbain de mixité sociale.

Un projet porté par la Société Civile Professionnelle (SCP) «*Un Toit Pour Tous*» consiste en la vente de parcelles en accession sociale à la propriété PSLA (prêt social location accession) ou en vente directe, et en la location sociale de type prêt locatif aidé d'intégration et prêt locatif à usage social (PLAI et PLUS) de logements en collectif.

Ce projet répond à la prescription n°51 du SCOT de la Vallée de l'Ariège qui demande une augmentation du volume du parc de logements aidés sur le territoire afin de répondre au besoin en logements de toutes les populations.

D'après les données INSEE, les logements sociaux sur la commune représentent 2.5% des résidences principales en 2014, soit 3.6% de la population. Le projet de modification du PLU permettra d'augmenter la mixité sociale communale.

Après avoir entendu l'exposé motivé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable à la mise en modification du PLU nécessitant une enquête publique,

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget,

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Ariège et notifiée :

- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

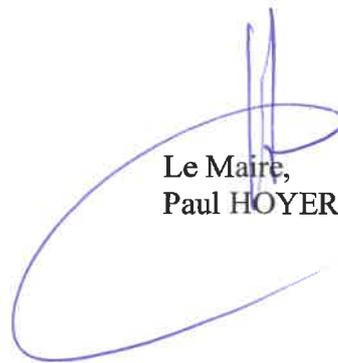
le caractère exécutoire de cet acte le: 10 AVR. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

10 AVR. 2018

REÇU LE :
12 AVR. 2018
PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



CONSIDERANT les études de sol réalisées et les études complémentaires effectuées,
CONSIDERANT le paragraphe 3.1.2.2 du CCTP 02 : hypothèses de calcul : « DONNEES GEOTECHNIQUES » :

« Le rapport géotechnique n'a pas été réalisé, il sera donné dans le cadre de l'appel d'offre. Hypothèses prises en compte :

Contrainte de sol à l'ELS = 0.25 MPa à -1.00m/TN

Plancher bas en dalle portée » ,

CONSIDERANT que les études de sol ont été fournies aux cinq entreprises consultées dès réception,

CONSIDERANT que sur les cinq entreprises consultées seulement trois ont répondu en fournissant une nouvelle offre avec la solution préconisée par le bureau d'études des sols, à savoir un système de fondation par radier,

CONSIDERANT, le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2018 portant décision d'attribution du marché, basé sur la rapport d'analyse des candidatures et des offres, réalisé par ARCHITECTURE ET PAYSAGE situé à Lavelanet, Maître d'œuvre du projet d'aménagement,

CONSIDERANT qu'en application des critères d'attribution pondérés suivants annoncés dans le règlement de la consultation :

Critères de jugement des offres :

- 1) Valeur économique de l'offre : 50%
- 2) Références et moyens: 30%
- 3) Délais : 20%

CONSIDERANT la propositions de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

- CONCERNANT le lot n°2, la Commission estime que l'offre déposée par l'Entreprise SN CANCELA, sis ZA de Gabrielat, rue du Crieu 09100 PAMIERS, est conforme aux prescriptions du CCTP et que cette entreprise présente toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations qui font l'objet de cette consultation.

L'entreprise a fait une proposition pour l'ensemble des travaux du lot n°2 pour un montant total de **186 936,36 € H.T** (cent quatre vingt six mille neuf cent trente six euros et trente six centimes Hors Taxes).

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE, retenir l'offre suivante :

- CONCERNANT le lot n°2, l'Entreprise SN CANCELA, pour un montant total de **186 936,36 € H.T** (cent quatre vingt six mille neuf cent trente six euros et trente six centimes Hors Taxes).

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

23 AVR. 2013

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

23 AVR. 2013

REÇU LE :

24 AVR. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

24 AVR. 2018

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

PREFECTURE FOIX

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le mars 2018.

OBJET :

**MARCHÉ DE TRAVAUX N°02/2017
CRÉATION D'UN CŒUR DE BOURG, HALLE PUBLIQUE ET BOXES
D'ACTIVITÉS – ATTRIBUTION DU LOT N° 2**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 novembre 2017 (profil acheteur et publication papier), pour engager une consultation sur la base d'un marché public, selon la procédure adaptée adaptée avec possibilité de négociations en application des articles 5 II alinéas 26, 28, 45, 46 et 48 du Code des Marchés Publics pour la création d'un cœur de bourg, halle publique et boxes d'activités. Le marché a été divisé en 11 lots énoncés comme suit :

LOT 01 – VRD

LOT 02 – GROS ŒUVRE

LOT 03 - CHARPENTE COUVERTURE

LOT 04 – ÉTANCHÉITÉ – TOITURE VÉGÉTALISÉE - ZINGUERIE

LOT 05 – MENUISERIE EXTÉRIEURE ALUMINIM

LOT 06 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS

LOT 07 – PLÂTRERIE

LOT 08 – PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION

LOT 09 – ÉLECTRICITÉ, COURANT FORTS/FAIBLES

LOT 10 – PEINTURE ET FAÏENCE

LOT 11 – ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que part délibération n°2018/09 du 8 février 2018, dix lots sur onze avaient été attribués et que le lot n°2 n'avait pu l'être. En effet, au vu des résultats de l'étude des sols, des analyses complémentaires devaient être effectuées. En cours d'analyse des offres, il avait été convenu que les entreprises seraient consultées sur la base d'études de sol confirmant ou modifiant les hypothèses de base du dossier d'appel d'offres, conformément au paragraphe 3.1.2.2 du CCTP 02 : hypothèses de calcul : « DONNEES GEOTECHNIQUES » :

« Le rapport géotechnique n'a pas été réalisé, il sera donné dans le cadre de l'appel d'offre.

Hypothèses prises en compte :

Contrainte de sol à l'ELS = 0.25 MPa à -1.00m/TN

Plancher bas en dalle portée »

CONSIDERANT que cinq sociétés ont fait part leur candidatures et ont déposé une offre dans les délais pour le lot n°2, à la date limite de réception des offres fixées au 8 décembre 2017 à 12h00,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, réunie le 8 décembre 2017 à 17h00 a procédé au dépouillement des plis contenant candidatures et offres ainsi qu'à l'enregistrement de leur contenu,

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE
DÉLIBÉRATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 415 000 € ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 12,07 %
- Foncier bâti = 17,98 %
- Foncier non bâti = 71,44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 14 MAI 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 14 MAI 2018

REÇU LE :
17 MAI 2018
PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 23 mars 2018.

OBJET :
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIÉS – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait adhéré au groupement d'achat de gaz naturel et de services associés organisé par le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège (SDE09), par délibération 2015/31 du 9 mars 2015. Les contrats arrivant à échéance le 30 juin 2018, le SDE09 demande aux communes adhérentes de se prononcer sur leur renouvellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de FERRIERES-SUR-ARIEGE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 14 MAI 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

14 MAI 2018

REÇU LE :

17 MAI 2018

PREFECTURE FOIX

